

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 18

Artikel: Notre patois : à l'étranger
Autor: Niche
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Au temps où l'on se couchait avec les poules.

Une publication romande toujours très intéressante, la *Semaine littéraire*, paraissant à Genève, publie actuellement un article intitulé : *la Vie dans le Nouveau-Monde*, où nous remarquons nombre de faits curieux, témoin le suivant :

« A Genève, au temps de Calvin, le principal repas tombait à dix heures du matin, et le souper, par une conséquence nécessaire, avait lieu passablement plus tôt que notre troisième repas actuel, soit vers quatre heures.

» S'il en était ainsi, c'est que les soirées n'existaient pas dans la vie de nos pères. Les procédés d'éclairage étaient trop primitifs pour permettre cette prolongation de la vie active pendant les premières heures de la nuit, à laquelle nous aurions tant de peine à renoncer aujourd'hui.

» On se couchait donc à la brume, avec les poules. Tout naturellement on se levait de meilleure heure; l'activité s'ébranlait aux premières clartés du jour, ou même avant. D'où peut-être l'expression qui s'est conservée à Genève : « travailler d'une aube à l'autre. »

» Les élèves du collège entraient en classe, à six heures en été et à sept heures en hiver, et consacraient probablement les premiers moments d'études aux exercices pour lesquels il n'est pas besoin d'y voir très clair.

» Dans la suite, après l'introduction des lampes, la journée se prolongea plus tard dans la soirée, et les étapes des repas furent reculées. »

Nos lecteurs auront sans doute quelque peine à se figurer les Genevois se couchant ainsi avec les poules. Et quand nous disons les Genevois, il faut nécessairement en conclure qu'il en était partout ainsi.

En effet, au temps de Calvin, les moyens d'éclairage étaient déplorablement. A Paris même, les rues restaient, durant la nuit, dans une obscurité complète et n'offraient aucune sécurité aux allants et venants; dès les premières heures de la soirée elles étaient infestées de voleurs.

Les premiers essais d'éclairage public, qui eurent lieu à Paris au XVI^e siècle, consistèrent en une lanterne que chaque bourgeois était tenu de mettre sur sa fenêtre, lanterne pourvue d'une lame transparente de corne, et renfermant une chandelle ou une petite lampe.

Et dire que cet état de choses se prolongea jusqu'au XVII^e siècle!

C'était au point que l'ordre avait été donné aux directeurs de spectacles publics d'avoir à terminer leurs représentations à quatre heures de l'après-midi, crainte que les bourgeois fussent dévalisés à leur sortie.

Il va sans dire que l'intérieur des habitations n'était pas mieux éclairé, car on ne disposait pour cela que de lampes fumeuses et d'infectes chandelles, dont il fallait à chaque instant couper la mèche pour y voir quelque peu et n'être pas étouffé par la lourde et âcre fumée qui s'en échappait.

Ces chandelles étaient fabriquées par les bouchers, qui fondaient eux-mêmes la graisse pour en obtenir du suif.

Tel était donc au temps de Calvin, et durant tout le XVI^e siècle, l'état on ne peut plus primitif de l'éclairage public et particulier.

Que faire alors dans les longues soirées d'hiver, sinon se coucher avec les poules?

Un mystérieux fer à cheval.

Tous les Lausannois qui ont été à Vevey ont sans doute vu le fameux fer à cheval planté sous l'avant-toit lambrissé d'une maison. Comment ce fer avait-il été se fixer là-haut? telle est la question que de nombreuses personnes se posaient et à laquelle on répondait par des récits plus ou moins fantaisistes.

La légende la plus autorisée faisait remonter le fait au passage des Autrichiens en 1815. Le cheval d'un de leurs cavaliers, allant au triple galop, avait lancé en l'air un de ses fers mal cloué, avec une force si extraordinaire que le fer était allé se planter sous le toit de la maison en question.

En définitive, et jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais pu savoir ce qu'il y avait de vrai dans cette histoire. Mais

voilà qu'aujourd'hui, en parcourant un ouvrage excessivement intéressant, fruit de laborieuses recherches, publié en 1890 par M. Alfred Cérésolle, chez Loertscher et fils, nous tombons sur ce passage qui met la chose parfaitement au clair :

« An 1800. — Sous l'angle méridional du toit de la maison Prost (place du Temple), se voit un fer à cheval suspendu, qui a droit à la note ci-jointe : M. Scherrer, du Grand-Clos, près Roche, habitant sa propriété des Belles-Truches, achetée de M. de Joffrey, possédait à cette époque un cheval des plus fougueux. Sortant un jour de la cour du château, et traversant la place, cet animal détacha, un matin, une si furieuse ruade, qu'il en perdit un fer mal assujéti sans doute. Celui-ci, lancé dans l'espace, s'en fut se loger dans le lambris de la maison la plus voisine. Pendant longtemps les assistants cherchèrent à terre le fer disparu, lorsque l'un d'entre eux, levant les yeux, l'aperçut fixé dans le bois à une certaine hauteur de l'habitation située actuellement en face de l'Hôtel des Trois-Couronnes.

« Pour attester ce fait bizarre qui rappelle — on en conviendra — les aventures du baron de Munchhausen, on a eu soin de laisser suspendu à cette maison — est-ce au même endroit? nous en doutons — le fer si violemment lancé. »

Notre patois

à l'étranger.

La jeunesse d'aujourd'hui médit beaucoup de notre patois et rit de ceux qui le parlent encore.

Allez un peu à l'étranger, rieurs! allez manger le pain de la servitude, et vous verrez comme quelques mots de patois peuvent devenir un signe de ralliement; j'allais presque dire le drapeau vert et blanc.

Le récit suivant va vous prouver la vérité de mon dire.

M^{lle} B., une de nos compatriotes de Moudon, venait d'entrer dans la famille K., pour remplir, en Allemagne, une place de gouvernante. Inutile de dire

qu'elle ne tarda pas à éprouver un profond ennui du pays natal, et à pleurer les bords fleuris et animés de la Broye.

Oh ! amour du foyer paternel, comme tu embellis tout !

La cuisinière et la femme de chambre ignoraient la belle langue de Racine, et M^{me} K. ne parvenait qu'à grand'peine, à force de *hé*, de *hach*, fortement aspirés, à décrocher quelques mots rappelant vaguement le français.

Etre réduit au silence, voilà, pour le beau sexe, une rude croix à porter ; aussi M^{lle} B. maigrissait-elle sous le faix. Tout à coup, un heureux hasard vint la tirer de peine. Une après-midi, comme elle réfléchissait aux vicissitudes humaines, M^{me} K. lui dit :

— Ach, Fläulein, foulez-vous venir ensemble avec moi sur la promenade ?

— Avec plaisir, madame.

Et notre gouvernante de se pomponner, de se coiffer de l'élégant chapeau plat, à deux ou trois cornes ; et voilà ces dames en promenade.

En rentrant, M^{me} K. profite de rendre visite à une amie, M^{me} W. Justement, cette dernière prenait le *kâfé* au jardin, en compagnie du petit Max, et d'une jeune bonne, M^{lle} C.

On s'installe, les deux dames engagent une conversation des plus animées, Max commence à bâiller, et les deux jeunes filles, n'ayant pas été présentées, s'étudient à la dérochée.

« Tout de même, se disait notre gouvernante, voilà une personne qui m'intrigue ; elle a tout à fait l'air de descendre des vassaux de notre reine Berthe, de fileuse mémoire... Je crois que je vais lui demander si elle parle le français... Mais non, pas encore, attendons qu'elle commence. »

De son côté, M^{lle} C., qui avait grandi dans les murs hospitaliers de Payerne, trouvait que M^{lle} B. lui rappelait « tout plein » le type Broyard. « C'est curieux, pensait-elle, elle donne de l'air à une cousine de Morat... Si je pouvais pour-tant savoir.... »

Comment faire ? on est trop fière pour parler la première, surtout si ça allait être une Allemande.

Bref, le silence aurait duré bien davantage si M^{lle} C. n'avait eu une inspiration.

S'approchant du petit Max, elle se mit à lui chanter juste assez haut pour que M^{lle} B. l'entende :

— *Le su on caïon rodze dè Payerne, mè, et ro ?*

— *Mè ? oh ie su dè Mâodon*, s'écrie M^{lle} B. enthousiasmée.

Et les voilà parties. Vous pouvez bien vous figurer le flux de paroles qui s'échangèrent entre nos deux compatriotes. Et elles ne parlèrent pas français, elles parlèrent franchement patois,

ce patois vaudois qui leur rappelait si bien, si fidèlement leur pays.

Mais M^{me} K., tout ébahie, s'écria : « Aber, mes mademoiselles, wass barlez-vous pour un tialect ? »

— Madame, répondit M^{lle} B., tout émue, c'est le dialecte de nos pères, c'est cette langue si expressive que le français académique tend de plus en plus à faire disparaître. Notre vallée seule lui reste encore fidèle.

— So, so, très choli, wündervoll !

Comme vous le pensez, on se revit souvent, on trouva des amies communes, des anciens bons amis, et l'année d'exil passa rapidement. Puis on rentra au pays en se promettant mutuellement que si jamais l'on avait une famille, tous les petits rodzets apprendraient le patois.

NICHE.

Le nègre.

Les légendes s'en vont.

Témoin cette histoire que nous raconte le *Gaulois* :

Personne, dit notre confrère, n'a oublié la fameuse réponse du vainqueur de Magenta : « Ah ! c'est vous qui êtes le nègre ? Eh ! bien, continuez ! »

Cette phrase n'a absolument rien de risible, elle est toute naturelle pour tous ceux qui ont passé par l'école de Saint-Cyr.

Tous nos officiers savent, en effet, que le premier de chaque promotion est surnommé le nègre, « parce qu'il a beaucoup travaillé ».

Le maréchal étant venu visiter le premier « bataillon de France », et passant en revue le personnel de l'Ecole, dit tout naturellement au premier de la promotion, quand on le lui signala :

« Ah ! c'est vous qui êtes le nègre ? Eh bien ! continuez ? »

C'est-à-dire : continuez à travailler pour sortir premier de l'Ecole, y étant entré avec le numéro 1.

Trop haut placé pour être atteint par de vulgaires plaisanteries, le maréchal de Mac-Mahon avait dédaigné d'y répondre, et il a fallu qu'un de ses camarades, un de nos plus braves et un de nos plus anciens généraux de division, racontât l'histoire devant nous, pour que la vérité fût rétablie. Elle était bonne à dire.

Affaissement de terrain

sur les monts de Blonay, en 1829.

Nous lisons les curieux détails qui suivent dans nos journaux de 1829. M. le professeur Foré, qui connaît sans doute le fait, aura peut-être l'aimable obligeance de nous dire si l'affaissement de terrain dont il est question a été expliqué et s'il en reste encore aujourd'hui quelques traces.

« Un phénomène fort extraordinaire a eu lieu jeudi, 15 octobre, sur le versant occidental des monts de Blonay ; un pâturage banal dit *aux Allemands*, appartenant à la commune de St-Légier, s'est tout à coup affaissé à une profondeur de 8 à 15 pieds, dans une étendue d'environ 300 pieds, jusqu'aux bords de la Veveyse. Un chalet neuf de 80 vaches, bâti sur ce sol s'est enfoncé avec lui sans être endommagé. Des racines de sapin ont été déchirées, et néanmoins les arbres sont restés debout. Le terrain n'a point glissé, il s'est abaissé sur place.

« Le même jour, sur le versant oriental, le chemin des bains de l'Alliaz, au-dessus du Signal, a été bouleversé sur une étendue de 10 minutes. Des crevasses et des sillons de quinze, vingt, jusqu'à trente pieds, se sont formés, trois chalets ont été partagés ; dans l'écurie de l'un d'eux, il y a eu un enfoncement de cinq pieds. Les sillons s'étendent jusqu'à la baie de Clarens, sans que le terrain ait glissé. Un agriculteur conduisant ses vaches à l'abreuvoir, sortait de l'un de ces chalets ; il n'a eu que le temps de fuir en voyant cet effroyable bouleversement. »

On tsévu blaguien.

Vaitsé z'ein iena que fâ vairè coumeint quiet on avancé mé d'étrè dâo, mâ fermo, avoué lè bêtès, po sè fèrè obèi, que d'étrè crouïo et dè lè borriaudâ.

Stâo dzo passâ, on liaisâ su lè papâi dè pè Lozena que dâi tserrottons sein pedi bregandâvont dâi pourrès bêtès que ne poivont pas ietz po raveintâ dâi tombèrès einreimblia et que ne sè conteintâvont pas d'écourdjatâ po lè fèrè avanci, mâ que pregnont lo mandzo dè l'écourdjâ pè lo petit bet po lâo tapâ dessus coumeint dâi z'écochâo, que cein escandalisâvè lè dzeins. Et qu'avancivont-te ? Rein ! lè pourro mulets et lè pourrès z'hégues, que ne poivont pas einnant, cativâvont po tâtsi dè s'esquivâ 'na vouistâie, et n'est qu'ein droblieint que sè poivont raveintâ.

Ti lè tserrottons ne sont portant pas dinsè. Lâi a permi leu dâi brâvès dzeins qu'ont couson dè lâo z'appliâ atant què de leu-mêmo et que ne sè servont dè l'écourdjâ què po èlliattâ, po s'amusâ à fèrè dâi bons pets.

Tsaquîè pây, tsaquîè moûdès. Oquiè que vo ne sèdè petètrè pas, c'est que dâo coté dè pè Marseille, su France, lè tserrottons sont gaillâ orgolliâo dè lâo bêtès, et quand lè faut appliyi, lè font asse balès què lè gaupès dè per tsi no : lè borès ont dâi ballès pliaquès dzaunès que re-luisont coumeint dâi lanternès ; l'ont dâi cobliès dè grelots avoué dâi senau potsi coumeint dâi botons dè carabiniers, et